Commune de Bar-lès-Buzancy

Informations municipales

Juin 2026

Chères habitantes, chers habitants,
Voici les informations à retenir à la suite du conseil municipal du 5 juin 2026.

Décisions du conseil municipal du 5 juin

Comptes 2025 — régularisation

À la demande du Trésor Public, le conseil municipal a voté à l'unanimité une version corrigée du compte administratif 2025 et de l'affectation du résultat, afin de mettre le compte administratif en concordance avec le compte de gestion. Cette régularisation ne modifie pas le budget 2026.

Taxes locales 2026 — taux maintenus

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition locaux pour 2026. Les taux restent identiques à 2025 :

Taxe foncière (bâti) : 36,94 % | Taxe foncière (non bâti) : 22,45 % | Taxe d'habitation : 16,46 %

Zone à Protection Forte — engagement pour la nature

Le conseil a autorisé à l'unanimité le CENCA à déposer une candidature pour la labellisation de deux sites naturels communaux en Zone à Protection Forte (ZPF) :

- Pelouse de Rinaveau (section ZE n°55 — 4,38 ha)
- Ancienne sablière de Bar-lès-Buzancy (section ZB n°95 et 97 — 14,37 ha)

Ces sites bénéficient déjà d'un bail emphytéotique et d'une convention de gestion avec le CENCA. La labellisation ZPF n'engendrera aucune contrainte supplémentaire pour la commune.

Élections sénatoriales du 27 septembre 2026

- Grand électeur titulaire : Pierre Potron, Maire
- Grand électeur suppléant : Olivier Vinadelle, 1er adjoint

Participations aux commissions et groupes de travail de la C.C. de l'Argonne Ardennaise

Commission / Groupe de travail	Prénom	Nom
Commerce, Artisanat, Industrie et Énergies	Pierre	Potron
Culture, sport et associations	Didier	Stroeymeyt
Culture, sport et associations	Isabelle	Stroeymeyt
Développement durable	Matthieu	Tristant
Finances et gouvernance	Pierre	Potron
Services aux habitants	Didier	Stroeymeyt
Services aux habitants	Elvire	Augusto
Tourisme	Didier	Stroeymeyt
Déchets ménagers	Pierre	Potron
Gestion de l'eau	Matthieu	Tristant

Bilan des commissions municipales

Les cinq commissions communales ont tenu leur première réunion entre avril et mai. Voici les principales orientations retenues :

Vie associative et solidarité (Karine Gauthiez)

- Organisation d'un goûter « Partageons notre histoire » le 20 juin à 14h à la salle des fêtes
- Réseau de covoiturage entre habitants à l'étude

Communication (Didier Stroeymeyt)

- Flyers « Informations municipales » pour les informations urgentes
- Bulletin communal trimestriel en préparation, 3 fois par an : rubrique historique, infos jeunesse…
- Fiche info plastifiée en cours de conception (numéros d'urgences)
- Page Facebook « Commune de Bar-lès-Buzancy » en cours de paramétrage

Fleurissement et entretien du village (Elvire Augusto)

- Feux rouges installés rue Léopold Roger
- Plantation des fleurs réalisée et déplacement des vasques
- Tonte et balayage des rigoles organisés, ajustement du service en cours auprès du prestataire

Chemins et travaux (Olivier Vinadelle)

- Recensement des chemins ruraux à entretenir
- Courrier aux propriétaires riverains pour l'arasement des accotements et l'entretien des fossés (en cours de rédaction)
- Aménagement d'un terrain de pétanque prévu
- Solutions à l'étude pour assécher et nettoyer le gué
- Vérification de l'ensemble des panneaux de signalisation de la commune à effectuer

Gestion forestière (Matthieu Tristant)

- Bilan de l'état de la forêt communale et définition des priorités de gestion

Autres informations et projets

- **Secrétariat de mairie :** le poste est à pourvoir depuis le 7 juin 2026. Les démarches pour pourvoir au remplacement du poste sont en cours. La mairie reste accessible le jeudi de 15h à 17h et par email à mairie.bar@orange.fr.
- **Foyer communal :** travaux de rénovation envisagés (peinture, chauffage) et réflexion sur la réintégration des locaux de la mairie au sein du foyer. Une réunion est prévue à l'automne.
- **Sécurité incendie :** étude pour l'ajout d'une bouche à incendie dans le village.
- **Gestion forestière :** vente des arbres de la parcelle ZI17 pour 2 700 € ; mise en vente des parcelles de peupliers ZB97 et ZB35 prévue en 2027.
- **Salle des fêtes :** Francis Poncelet est désigné responsable de la gestion du mobilier (tables, chaises), en cas d'absence un suppléant prendra le relais.
- **Voirie :** la réfection du chemin de la Fontaine qui Bruit ainsi qu'une voie piétonne Bar–Buzancy sont mises à l'étude.

Événement — Vie associative et solidarité

La commission Vie associative et solidarité organise son premier événement intergénérationnel. Venez nombreux !

Partageons notre histoire

Des souvenirs d'hier, des liens pour demain

Venez raconter des anecdotes sur l'histoire de notre commune, partager vos souvenirs et échanger avec les plus jeunes autour d'un café, d'un thé et de gâteaux partagés… Et pourquoi pas une partie de belote, de tarot ou d'autres jeux de société !

PREMIER RENDEZ-VOUS	LIEU
Samedi 20 juin à partir de 14h00	**Salle du Foyer Communal**

Renseignements : en mairie — Commission Vie associative et solidarité

Syndicat des eaux — Nouveaux tarifs 2026

Le Syndicat de distribution d'eau potable de la région de Buzancy — communes d'Autruche, Bar-lès-Buzancy, Briquenay, Buzancy (hors Sivry), Fossé et Harricourt — vous informe de modifications de tarifs à compter de la facture 2026.

Prestation	Tarif 2025	Tarif 2026
Prix de l'eau (0 à 400 m³)	1,30 €/m³	**1,43 €/m³**
Prix de l'eau (au-delà de 400 m³)	0,739 €/m³	**1,04 €/m³**
Abonnement annuel	20,00 €	**50,00 €**

Message du syndicat des eaux (SIAEP) :

Nous comprenons que toute hausse de tarif peut impacter votre budget, et nous tenons à vous en expliquer les raisons avec transparence. Face aux impératifs budgétaires croissants et à l'inflation, le Syndicat se voit contraint de revoir ses tarifs pour la première fois de manière significative depuis de nombreuses années.

Facturation : passage à l'année civile

La période de facturation passe du 1er juin–31 mai à une facturation par année civile (janvier à décembre) à partir de 2027. En 2026, deux factures seront émises :

- 1re facture : période du 1er juin 2025 au 31 mai 2026, relevé des compteurs habituel ;
- 2e facture (transitoire) : 1er juin–31 décembre 2026, consommation = moitié de la facture précédente, régularisation en 2027 ; abonnement au prorata (7/12).

À partir de 2027 : relevé de compteur en fin d'année, facturation du 1er janvier au 31 décembre.

Relevés de compteur à Bar-lès-Buzancy : jusqu'au 27 juin 2026. Merci de faciliter l'accès à votre compteur.

Alerte sécheresse — Restrictions d'usage de l'eau

Bar-lès-Buzancy est classée en zone d'alerte renforcée (Calcaires de l'Oxfordien des Ardennes) par l'arrêté préfectoral n°2026/402 du 27 mai 2026, applicable jusqu'au 31 octobre 2026.

Les mesures suivantes s'appliquent à tous les usagers (particuliers, entreprises, collectivités, agriculteurs) :

Arrosage

- Jardins potagers : interdit entre 9h et 20h. Espaces verts, pelouses, fleurs et massifs : interdit (sauf arbres/arbustes de moins de 2 ans, interdiction 9h–20h). Terrains de sport : interdit entre 11h et 18h.

Piscines et fontaines

- Remplissage des piscines privées : interdit (sauf chantier débuté avant les premières restrictions). Fontaines publiques d'ornement : alimentation interdite sauf source privée directe.

Lavage

- Lavage de véhicules à domicile : interdit pour les particuliers. Nettoyage de façades, toitures, trottoirs : interdit sauf collectivité ou entreprise professionnelle.

Plans d'eau et cours d'eau

- Remplissage et vidange des plans d'eau avec prise en rivière : interdits. Travaux en cours d'eau : reportés sauf urgence ou autorisation préfectorale.

Ne sont pas concernés : alimentation en eau potable, abreuvement des animaux, sécurité civile et maintenance des réseaux.

Sanctions : amende jusqu'à 1 500 € (3 000 € en cas de récidive). Les restrictions peuvent évoluer selon la situation hydrologique.

Agenda

Samedi 20 juin — **Partageons notre histoire**, à partir de 14h00, Salle du Foyer Communal.

Festi'Buz 2026 : **12 et 13 juin** — Route de la Samaritaine fermée ces deux jours.

Contact

Pierre Potron, Maire — **06 03 38 16 43** (SMS de préférence) | pierre.potron@gmail.com
mairie.bar@orange.fr | Permanence : jeudi 15h–17h (

Bar-lès-Buzancy, le 9 juin 2026 — L'équipe municipale